

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du 10 juillet 2025

fixant la composition de la commission pour l'accès des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects au titre de l'année 2025

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 93 ;
- VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'État ;
- VU le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU l'arrêté du 22 mai 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La composition de la commission pour l'accès, au titre de 2025, des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects, prévue par le décret du 13 mai 2020 susvisé, pour le poste de technicien des comptes à la recette interrégionale de Lyon, est fixée comme suit :

Monsieur Fabrice AUGNET, administrateur des douanes et droits indirects, président ;

Madame Emmanuelle GALAITSIS-BURNOUFF, contrôleuse des douanes et droits indirects de 1^{re} classe ;

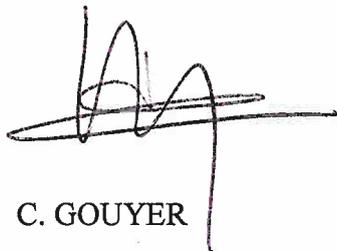
Madame Nina FAVIER, agente contractuelle.

Article 2 : Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 juillet 2025

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Et par délégation,

L'administratrice des douanes et droits indirects
La cheffe du bureau RH2 – Recrutement, pilotage des emplois et formation,



C. GUYER